

*Réunion du Lundi 16 Septembre 2019  
2019/008*

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Commune de Languédias

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS  
SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019**

::

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 08, Votants : 08

Date de convocation et d'affichage : 09 Septembre 2019

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Anne JEHANNO, Graziella WERNER, Hélène DANIEL, Marina DEROUILLAC, Christian GICQUEL, Amans GAUSSEL,

Etaient absents : Kerry WALLACE, Jérôme THOMAS,

A été élue secrétaire de séance : Hélène DANIEL

**Adoption du procès-verbal de la précédente**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/001* **Objet: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2018**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/002* **Objet: Travaux Restaurant Scolaire**

M. le Maire donne la parole à M Jean-Yves NEDELLEC en charge de ce dossier qui rappelle que par délibération en date du 24 avril 2019, il a été décidé d'acquérir un four à vapeur qui a été mis en place pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Il précise que des travaux d'habillage des murs sont nécessaires afin de respecter les normes d'hygiène.

Il fait part du devis qu'il a en sa possession (devis réalisé par l'entreprise qui a posé le four, transmis par courriel à chacun des élus).

**Réunion du Lundi 16 Septembre 2019**  
**2019/008**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de M. l'adjoint, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation des travaux d'habillage.
- Valide le devis n° 012224 du 28 août 2019 d'un montant de 944.16 € TTC auprès de Kerfroid, 8 rue des avoires à Dinan.
- Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :
  - Operation 187 "Acquisitions de Matériels" compte 2158, plus 1 000.00€.
  - Opération 203 "Redynamisation du centre bourg phase 3" compte 2315, moins 1 000.00€
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/003* **Objet : Tarifs de location**

M. Maire signale que le foyer rural est loué régulièrement, il rappelle les tarifs et propose d'appliquer un forfait « Eau/Energie ».

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- d'appliquer un tarif forfait « Eau/Energie » pour le foyer rural à partir du 01 novembre 2019.
- de ne pas modifier les autres tarifs établis et les règlements associés.

A compter du 01 novembre 2019, les tarifs de location applicables seront les suivants :

**Foyer Rural**

	Commune	Hors Commune	Associations communales
Week end et jours fériés (2 jours)	90€	150€	0€
Réunion en soirée	0€	25 €	0€
Réunion pour une 1/2journée	0€	40 €	0€
Réunion pour la journée	0€	60 €	0€
Forfait Eau+ Energie Du 01/01au31/12	15€	15€	10 €
Arrhes *2	Equivalent à la location	Equivalent à la location	0€
Caution	300€	300€	300€

\*1 - remise des clés le lendemain matin impérativement

\*2 – les arrhes sont à verser au moment de la réservation qui ne sera effective qu'à la réception de ceux-ci (pas d'arrhes, pas de réservation).

En cas d'annulation non justifiée, le chèque d'arrhes sera encaissé, toute demande d'annulation devra être écrite et justifiée.

Tarifs vaisselle en cas de perte ou détérioration

- ✓ Assiette plate, creuse, à dessert 3.00 € l'unité
- ✓ Verre 2.00 € l'unité
- ✓ Tasse à café 3.00 € l'unité
- ✓ Couteau, fourchette, petite et grande cuillère 2.00 € l'unité
- ✓ Pour le reste de l'équipement :
  - (soupière, louche, écumoire, casserole, etc...), il sera facturé au prix d'achat du renouvellement.

**Réunion du Lundi 16 Septembre 2019**  
**2019/008**

- Tables et chaises, il sera facturé au prix d'achat du renouvellement

Un état des lieux sera fait en même temps que la remise des clés

Lors de ce rendez-vous, l'état des lieux et la location détaillée de la vaisselle seront notés sur ce présent règlement et approuvés.

La remise des clés et le contrôle de la vaisselle se feront en accord avec le ou la responsable.

La caution de 600 € sera demandée à la remise des clés pour les réservations des fêtes de fin d'année (Noël et le Nouvel An).

La liste de vaisselle est à remettre à la mairie 8 jours au minimum avant la manifestation

Tout matériel manquant ou dégradé sera facturé ou remplacé à l'identique.

Tout endommagement sera facturé à hauteur des dégâts constatés.

Le ménage sera facturé 100€ si la salle est rendue non nettoyée.


**La Salle Polyvalente**

	Commune	Hors commune	Associations communales
Salle polyvalente Week end et férié (2 jours)	140 €	270 €	0 €
Salle polyvalente + cuisine Week end et férié (2 jours)	190 €	320 €	0 €
Journée Hors Week end, Réunion (uniquement)	70€	135€	0€
Sonorisation	50 €	50 €	50 €
Forfait Eau + Energie Du 01/05 au 30/09 Du 01/10 au 30/04	25 € 50 €	25 € 50 €	25€ 50€
Vaisselle	0.30 €/couvert	0.30 €/couvert	0.30 €/couvert
Caution.	600€	600€	600€
Arrhes*2	Equivalent à la location	Equivalent à la location	Equivalent à la location
Apéritif	40 €	60 €	0€
Verre	0.15 €	0.15 €	0.15 €

\*1 - remise des clés le lendemain matin impérativement

\*2 – les arrhes sont à verser au moment de la réservation qui ne sera effective qu'à la réception de ceux-ci (pas d'arrhes, pas de réservation).

En cas d'annulation non justifiée, le chèque d'arrhes sera encaissé, toute demande d'annulation devra être écrite et justifiée.

 **Tarifs vaisselle en cas de perte ou détérioration**

- ✓ Assiette plate, creuse, à dessert 3.00 € l'unité
- ✓ Verre 2.00 € l'unité
- ✓ Tasse à café 3.00 € l'unité
- ✓ Couteau, fourchette, petite et grande cuillère 2.00 € l'unité
- ✓ Pour le reste de l'équipement :
  - (soupière, louche, écumoire, casserole, etc...), il sera facturé au prix du renouvellement.
  - Tables et chaises, il sera facturé au prix d'achat du

**Réunion du Lundi 16 Septembre 2019**  
**2019/008**

renouvellement

Un état des lieux sera fait en même temps que la remise des clés

Lors de ce rendez-vous, l'état des lieux et la location détaillée de la vaisselle seront notés sur ce présent règlement et approuvés.

La remise des clés et le contrôle de la vaisselle se feront en accord avec le ou la responsable.

La caution de 600 € sera demandée à la remise des clés.

La liste de vaisselle est à remettre à la mairie 8 jours au minimum avant la manifestation

Tout matériel manquant ou dégradé sera facturé ou remplacé à l'identique.

Tout endommagement sera facturé à hauteur des dégâts constatés.

Le ménage sera facturé 100€ si la salle est rendue non nettoyée.

**Location Tables et chaises :**

Uniquement réservé aux habitants de la commune

Tables : 1€ par table

Chaises : 0.20 € par chaise

Caution de 300€

**Espace intergénérationnel :**

Partie appelée « Terrain de Foot » : 50 €

**Photocopies:**

- 0.15 € pour une photocopie en noir et blanc en format A4 ou A3
- 0.30 € pour une photocopie en couleur en format A4 ou A3

**Frais de communication des documents administratifs :**

Les tarifs appliqués seront ceux prévus par le décret en vigueur au moment de la délivrance des documents et selon le support utilisé (papier, disquette Cd-rom etc....).

**Location Barrières :**

- 5 € la barrière, la caution sera le prix d'une barrière x par le nombre de barrières louées.
- un titre de recette sera émis.

**Vente de copeaux :**

- 25 € M3 pour le reste des copeaux du stock actuel.
- 30 € le M3, à compter de ce jour pour les nouveaux copeaux.
- Un titre de recette sera émis par la commune.

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/004* **Objet: Enquête Publique PLUi/Carrière**

M. le Maire rappelle :

- qu'une enquête publique de 32 jours a eu lieu du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 1<sup>er</sup> Aout 2019 à la mairie de Languédias, sur la demande présentée par la SARL Granit de Guerlesquin, dont le siège social est situé au 33B avenue des Châtelets à Ploufragan, en vue de l'exploitation de la carrière pour une durée de 30 ans, le fonctionnement d'une installation mobile de traitement des matériaux, la mise en place d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes au lieu-dit le tertre du houx à Languédias.
- Que par délibération en date du 15 juillet 2019, le conseil a émis un avis favorable à ce projet
- Qu'une enquête publique de 40 jours relative à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat est en cours (du 12 août 2019 au 20 septembre 2019).

Il fait part des remarques qui lui ont été transmises par M. Marc DE BEAUFORT, gérant de la carrière SARL Granit de Guerlesquin sur des précisions à apporter au PLUi afin d'assurer la compatibilité des deux projets.

**Réunion du Lundi 16 Septembre 2019**  
**2019/008**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir pris connaissance des remarques et de tous les éléments du dossier :

- Prend acte de l'ensemble des remarques
- Emet un avis favorable pour :
  - Que les parcelles cadastrées B206\*B207\*B213\*B214\* B219 \* B751 B752 et C35 soient intégrées dans la zone NC.
  - Que soit enlever les parcelles boisées sur toute la zone carrière y compris sur les parcelles B213\*B214\*B230\*B228\*B227\*B226\*B751 et B 752, ce ne sont pas des bois mais de la végétation simple ou plan d'eau.

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/005* **Objet : Acquisitions de Terrains**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par le propriétaire des terrains cadastrés n° B 802 et B 751 au lieu-dit « Le Houx », qui sont à vendre, parcelles jouxtant celles acquises par la commune

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour l'acquisition des parcelles énoncées ci-dessus pour un montant de 10 000.00€ plus les frais afférents à cette acquisition (notaire etc.).
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents (actes notariés etc...) et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**Redynamisation du centre bourg : Phase 2 Aménagement de voirie**

M. le Maire fait part de l'évolution des travaux à savoir :

- le ponçage des trottoirs doit commencer le mercredi 19 septembre,
- 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre, la mise en place des murets,
- en novembre la plantation des arbres.

Le conseil est invité à choisir les arbres qui seront plantés en novembre.

Après débats, le choix se porte sur 6 arbres « Aesculus x canrea ».

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/006* **Objet : Redynamisation du centre bourg, Phase 2 -Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église-Création d'une sculpture – Socle**

M. le Maire rappelle les diverses dispositions prises concernant ce dossier.

Il signale :

- que la sculpture est achevée,
- qu'elle sera posée sur un socle de granit, qu'il est en attente du devis.
- que l'emplacement n'a pas été défini et propose à chacun de s'exprimer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré décide :

- Que la sculpture sera implantée sur la place de l'église, derrière le muret (entre le muret et la porte d'entrée principale de l'église).
- Valide un montant de 2 000€ maximum pour l'acquisition du bloc sur lequel la sculpture sera posée.
- Autorise M. le Maire à signer le devis dès qu'il l'aura reçu et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.
- Que cette dépense sera inscrite à l'opération 202 « Redynamisation du centre bourg, Phase 2 -Aménagement voirie carrefour ».

**Redynamisation du centre bourg Phase 3**

M. le Maire fait part de l'évolution du dossier.

Il signale que conformément à l'article 6 du protocole « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » signé le 08 juin 2018, un COPIL a été programmé le vendredi 13 septembre à la mairie afin de faire le point sur les différentes actions qui ont été conduites par la commune dans le cadre de l'appel à projet redynamisation des centres bourgs ruraux.

**Réunion du Lundi 16 Septembre 2019**  
**2019/008**

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/007* **Objet : Ateliers Nutrition**

M. le Maire donne la parole à Mme Graziella WERNER qui rappelle :

- les dispositions prises lors de la réunion du 24 avril 2019 et celle du 21 mai 2019 concernant ce dossier à savoir l'accord du conseil
  - pour que l'association ASEPT Bretagne, partenaires des caisses de retraite mette en place les ateliers vitalité et nutrition sur la commune.
  - pour mettre gratuitement le foyer rural à la disposition de l'association et des différents intervenants.
- qu'une réunion d'information concernant l'atelier nutrition aura lieu le Jeudi 19 Septembre à 14h30 au foyer rural.
- qu'une participation de 20€ sera demandée aux personnes pour la totalité de l'atelier.

Elle propose que la commune prenne en charge une partie des 20€ pour les personnes de Languédias qui s'inscriront aux ateliers.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme WERNER, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, à l'unanimité :

- valide la proposition,
- décide de prendre en charge la moitié de la participation demandée soit 10€ par habitant de Languédias inscrit aux ateliers.

#### **Dinan Agglomération**

Sujet non abordé

#### **Démocratie coopérative**

Ce sujet n'est pas abordé.

M. Amans GAUSSEL présente le projet de réunion publique qu'il a élaboré, le flyer a été envoyé par courriel à chaque conseiller.

Une réunion de travail est fixée au vendredi 04 octobre.

#### **Epandage pesticides**

Le conseil décide de reporter ce sujet et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **Hopital de Dinan**

M. le Maire et Mme Marina DEROUILLAC font part des dernières évolutions de ce dossier. Ensuite, la parole est donnée à M. Christian GICQUEL qui a assisté à la réunion qui a eu lieu à Dinan à l'initiative de M. le Maire de Dinan en présence entre autres de M. le Député, M. le Directeur de l'hôpital, des médecins, les représentants de l'ARS etc..

Un nouveau point sur la situation sera fait lors du prochain conseil municipal.

#### **Questions diverses**

##### **Servitude chemin communal**

M. le Maire informe le conseil qu'une requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Rennes et fait part du dossier.

##### **Frais de scolarité**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du courrier en date du 13 septembre 2019 reçu de M. le Maire de Trébédan sollicitant un temps d'échanges dans les prochaines semaines concernant la demande de participation financière pour les enfants accueillis à l'école de Trébédan.

Mme LECOEUR de IEN de Dinan et M. la Sous-Préfète ont donné leur accord pour participer à cette réunion.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint et Mme Marina DEROUILLAC en charge des affaires scolaires accompagneront M. le Maire lors de cette rencontre.

##### **Inauguration de la phase 2 Redynamisation du centre bourg**

La date est fixée au samedi 16 novembre à 11 h.

##### **Repas de la commune**

Mme WERNER rappelle que le repas est fixé au Dimanche 13 octobre

**Réunion du Lundi 16 Septembre 2019**  
**2019/008**

**Réunion de travail**

Une réunion de travail concernant le bulletin municipal et la réunion publique est fixée au vendredi 04 octobre à 18 h à la mairie.

**Prochaine réunion de conseil**

Elle est fixée au lundi 14 octobre à 18 h 30.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 20h50.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

**Adoption du procès-verbal de la précédente**

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/001* **Objet: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2018**

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/002* **Objet: Travaux Restaurant Scolaire**

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/003* **Objet: Tarifs de location**

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/004* **Objet: Enquête Publique PLUi/Carrière**

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/005* **Objet: Acquisitions de Terrains**

**Redynamisation du centre bourg : Phase 2 Aménagement de voirie**

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/006* **Objet: Redynamisation du centre bourg, Phase 2 - Aménagement de la voirie et du carrefour central –complément de l'aménagement de la place de l'église- Création d'une sculpture – Socle**

**Redynamisation du centre bourg Phase 3**

*Séance du Lundi 16 Septembre 2019 – 2019/08/007* **Objet: Ateliers Nutrition**

*Dinan Agglomération – Démocratie coopérative -Epannage pesticides-Hopital de Dinan*

**Questions diverses**

*Servitude chemin communal-Frais de scolarité-Inauguration de la phase 2 -edynamisation du centre bourg-*

*Repas de la commune-Réunion de travail -Prochaine réunion de conseil*

**SIGNATURES**

Jean-Yves NEDELLEC 1 <sup>er</sup> Adjoint	Graziella WERNER 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Christian GICQUEL 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			